

## RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

*Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur*

### RECONDUCTION n° 10/1 du PROCÈS-VERBAL n° 05 - A - 003

*Concernant* : **Un plafond suspendu sous couverture en dalles de béton cellulaire et solives acier constitué de dalles EKLA E (ex EKLA TEGULAR)**

*Demandeur* : **ROCKFON SAS**  
**111, rue du Château des Rentiers**  
**F - 75013 PARIS**

*Extensions de classement reconduites* : *Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis du Laboratoire. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence portant les numéros suivants sont reconduites :*  
**Aucune**

*Durée de validité* : Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :  
**20 janvier 2015.**  
Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par le Laboratoire.  
Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée du procès-verbal de référence.

*Important :* : **Cette reconduction ne présume en rien de la conformité de l'élément au marquage CE pouvant le concerner.**

Fait à Maizières-lès-Metz, le 18 janvier 2010



**Alain DORKEL**  
Ingénieur Chargé d'Affaires

## RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

### PROCÈS-VERBAL de CARACTÉRISATION n° 05-A-003

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité :

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : **20 janvier 2010**

Rapport de référence :

**05-A-003**

Concernant :

**Un plafond suspendu sous couverture en dalles de béton cellulaire et solives en acier.**

**Panneaux EKLA TEGULAR (ROCKFON) 600 x 600 x 20 mm (a x a x e) à bords feuillurés**

**Ossature porteuse CHICAGO METALLIC CONTINENTAL**

**Isolation en laine de roche PLAFOLAINE FEU, e = 160 mm (ROCKFON)**

**Hauteur de plénum : 300 mm**

Demandeur :

**ROCKFON SAS**

**111, rue du Château des Rentiers**

**F - 75013 PARIS**

**Ce procès-verbal comporte 15 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.**

Voie romaine

Domaine de l'Irsid

F 57280 Maizières-lès-Metz

Tél: 33 (0)3 87 51 11 11 Fax: 33 (0)3 87 51 10 58

station@station.cticm.fr

www.cticm.com

## TABLE des MATIERES

1.	<b>OBJET DU PROCES-VERBAL .....</b>	<b>3</b>
2.	<b>LABORATOIRE D'ESSAI .....</b>	3
3.	<b>DEMANDEUR.....</b>	3
4.	<b>APPRECIATION DE LABORATOIRE DE REFERENCE .....</b>	3
5.	<b>REFERENCE ET PROVENANCE DU PLAFOND SUSPENDU .....</b>	3
5.1	PANNEAUX DU PLAFOND .....	3
5.2	OSSATURE DU PLAFOND.....	4
5.3	ISOLANT .....	4
6.	<b>PRINCIPE DE L'ENSEMBLE .....</b>	4
6.1	GENERALITÉS .....	4
6.2	NOMENCLATURE .....	4
6.3	DESCRIPTION DU PLAFOND SUSPENDU.....	5
7.	<b>REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT .....</b>	6
8.	<b>CONCLUSIONS .....</b>	7
8.1	UTILISATION DES RESULTATS.....	7
8.2	CLASSEMENTS .....	7
9.	<b>CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU .....</b>	8
9.1	A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE.....	8
9.2	SENS DU FEU.....	8
9.3	DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE.....	9
10.	<b>DUREE DE VALIDITE DES RESULTATS DE L'EVALUATION.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 - Planches.....</b>		<b>12</b>

**1. OBJET DU PROCES-VERBAL**

Détermination, conformément à la procédure telle qu'indiquée dans le projet de norme pr ENV 13381-1 « Méthodes d'essai pour déterminer la contribution à la résistance au feu des éléments de construction : Partie 1 : Membrane protectrice horizontale », de la contribution apportée par un plafond suspendu à la protection au feu d'éléments structuraux horizontaux.

**2. LABORATOIRE D'ESSAI**

Nom : CTICM  
Centre Technique Industriel de la Construction Métallique

Adresse : CTICM  
Voie Romaine  
F - 57280 MAIZIERES-lès-METZ

**3. DEMANDEUR**

Nom : ROCKFON SAS

Adresse : 111, rue du Château des Rentiers  
F - 75013 PARIS

**4. APPRECIATION DE LABORATOIRE DE REFERENCE**

Appréciation de laboratoire de référence : 05-A-003

Date de l'appréciation de laboratoire : 03 janvier 2005

**5. REFERENCE ET PROVENANCE DU PLAFOND SUSPENDU****5.1 PANNEAUX DU PLAFOND**

Référence : Panneaux EKLA TEGULAR CV F824 600 x 600 x 20 mm à bords feuillurés.

Provenance : ROCKFON SAS  
111, rue du Château des Rentiers  
F - 75013 PARIS

## 5.2 OSSATURE DU PLAFOND

Référence : Ossature porteuse et accessoires

Provenance : CHICAGO METALLIC CONTINENTAL  
 Oud Sluisstraat 5  
 B - 2110 WIJNEGEM

## 5.3 ISOLANT

Référence : Laine de roche PLAFOLAINE FEU, e = 160 mm.

Provenance : ROCKFON SAS  
 111, rue du Château des Rentiers  
 F - 75013 PARIS

# 6. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

## 6.1 GENERALITES

La protection des éléments structuraux horizontaux est réalisée par un plafond suspendu constitué de :

- une ossature porteuse apparente rapportée sous les solives IPE 160 ;
- panneaux de plafond en laine de roche 600 x 600 x 20 mm à bords feuillurés ;
- une isolation en panneaux de laine de roche ;
- hauteur du plénum : 300 mm.

## 6.2 NOMENCLATURE

Selon les informations communiquées par le Demandeur.

Désignation	Référence	Matériau	Caractéristiques	Fournisseur
Panneaux de plafond	EKLA TEGULAR 611654 124	Laine de roche volcanique liée Voile de verre peint	600 x 600 x 20 mm ms = 2,2 kg/m <sup>2</sup>	ROCKFON
Porteurs	1840-30-001	Acier galvanisé prélaqué blanc	T 24 x 38 mm (l x h) Longueur : 3600 mm Epaisseur : 38/100 mm	CMC
Entretoises	1852	Acier galvanisé prélaqué blanc	T 24 x 38 mm (l x h) Longueur : 600 mm Epaisseur : 38/100 mm 2 trous Ø 6 mm	CMC
Coulisses de rive	1449	Acier galvanisé prélaqué blanc	U : 19 x 40 (l x h) Longueur : 3000 mm Epaisseur : 5/10 mm	CMC

(Suite nomenclature des composants)

Isolant	PLAFOLAINE FEU - 561.205.217	Laine de roche + pare-vapeur alu	1200 x 600 x 160 mm (L x l x e) mv = 30 kg/m <sup>3</sup>	ROCKWOOL
Suspentes réglables	11001	Acier galvanisé	tige Ø 4 mm	CMC
Ressort de rive	88	Acier	Lame ressort e = 5/10 mm	CMC
Attaches pour IPE 160	10424	Acier	e = 1 mm	CMC
Vis		Acier	L = 45 mm Ø 3,5 mm	CMC
Fixation dernier panneau			Ensemble de pièces servant à la fixation du dernier panneau	CMC
	1455-99	Acier galvanisé	Profil U - 34 x 20 x 7,5 mm L = 500 mm, e = 6/10 mm	
	1400-99	Acier galvanisé	Plats 580 x 46 mm e = 5/10 mm	
	Vis	Acier phosphaté	L = 20 mm, Ø 3 mm	
	Glissières 68	Acier galvanisé prélaqué blanc	e = 6/10 mm	
Épingle	423	Acier galvanisé	Ø 2,6 mm	CMC

e = Epaisseur --- mv = Masse volumique --- ms = Masse surfacique --- d = Densité --- ml = Mètre linéaire

### 6.3 DESCRIPTION DU PLAFOND SUSPENDU

Voir annexe I, planches n° 1 et 2.

#### 6.3.1 Coulisse de rive

La coulisse de rive (Réf : 1449-001 CMC) en acier prélaqué blanc 19 x 40 mm est fixée sur les parois environnantes du plafond suspendu par des vis acier, 3 x 45 mm (Ø x L) posées au pas de 200 mm.

#### 6.3.2 Ossature porteuse

##### 6.3.2.1 Profils porteurs

Les profils porteurs (Réf : 1840-30-001 CMC) sont montés de manière à ménager un plénum de hauteur égale à 300 mm entre la sous-face de la construction support et la face supérieure de l'isolation thermique posée sur les panneaux de plafond.

Ces profils, constitués de deux éléments encliquetés, comportent une lumière de dilatation (Fire Break) pour chaque longueur, située à 225 mm de l'aboutage.

Les profils sont en acier galvanisé, d'épaisseur 38/100 mm.

- ◆ Entraxe de répartition : 600 mm.

##### 6.3.2.2 Entretoises

Un seul type d'entretoise est employé :

- ◆ Entretoises (réf : 1852 - CMC), L = 600 mm, e = 38/100 mm, utilisées entre les porteurs et en appui dans les coulisses de rive.

Les entretoises sont en acier prélaqué blanc. Elles sont munies à chaque extrémité d'un doigt d'accrochage riveté sur le corps de l'entretoise et elles viennent s'emboîter dans les encoches pratiquées dans les profils porteurs ou viennent se poser sur les coulisses de rive.

### 6.3.3 Suspentes

Chaque profil porteur est repris par des suspentes d'accrochage (Réf : 11001 CMC) réparties à entraxe de 1200 mm.

Chacune d'elles est constituée de :

- deux tiges lisses en fil d'acier Ø 4 mm ;
- une lame ressort pour le réglage rapide des deux tiges lisses ;
- d'une attache pour solives en acier, le cas échéant (Réf : 10424).

### 6.3.4 Panneaux de plafond

Les panneaux de plafond sont en laine de roche volcanique liée, à bords feuillus.

- Dénomination commerciale : EKLA TEGULAR F 824
- Référence commerciale : 611 654 124
- Dimensions du panneau : 600 x 600 x 20 mm (L x l x e)
- Dimension de la feuilure : 9 x 7 mm ( l x h )
- Masse surfacique : 2,2 kg/m<sup>2</sup>

Les panneaux sont posés à l'intérieur du quadrillage formé par les porteurs et les entretoises.

Les panneaux en partie centrale sont maintenus en place au moyen de quatre épingles (Réf : 423 CMC).

Les panneaux en coulisses de rive sont maintenus par des épingles ainsi que par des lames ressort (88 CMC) posées en rive dans les coulisses.

Le dernier panneau entier ou trappe de visite est muni de deux systèmes de verrouillage pour dernier panneau (Réf : 1455-99 CMC), chacun muni de deux profils en tôle épousant les flancs du panneau et reliés par deux plats avec des vis, L = 20 mm, en acier. Le verrouillage du dernier panneau est assuré par huit glissières coulissantes sur l'ossature portante et qui viennent bloquer les quatre profils.

### 6.3.5 Isolant thermique

Des panneaux de laine de roche PLAFOLAINE FEU (ROCKFON), 1200 x 600 x 160 mm (L x l x e), mv = 30 kg/m<sup>3</sup> sont disposés au-dessus des panneaux de plafond, perpendiculairement aux profils porteurs.

Ils sont posés l'un contre l'autre, sans jeu.

## 7. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

Par son principe de montage sur site, l'élément – mis en œuvre dans les conditions observées par le Laboratoire – peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

## 8. CONCLUSIONS

### 8.1 UTILISATION DES RESULTATS

Le plafond suspendu, étudié **SANS** la présence d'accessoires, permet de définir la résistance au feu d'éléments structuraux horizontaux à protéger, en utilisant les courbes maximales de températures mesurées dans le plénum conformément au § 13.4. du projet de norme pr ENV 13381-1.

<i>Implantation</i>	<i>Planche de résultats</i>
Températures moyenne et maximale des tôles témoins suspendues dans le plénum lors de l'essai de référence n° 03-H-033.	3
Températures ambiantes moyenne et maximale dans le plénum mesurées par pyromètres à plaque lors de l'essai de référence n° 03-H-033.	4

Les justificatifs doivent être menés conformément aux normes suivantes :

- ENV 1992-1-2-Eurocode 2 : Calcul des structures en béton et document d'application nationale – Partie 1-2 : Règles générales – Calcul du comportement au feu ;
- ENV 1993-1-2-Eurocode 3 : Calcul des structures en acier et document d'application nationale – Partie 1-2 : Règles générales – Calcul du comportement au feu ;
- ENV 1994-1-2-Eurocode 4 : Calcul des structures mixtes en acier/béton et document d'application nationale – Partie 1-2 : Règles générales – Calcul du comportement au feu ;
- ENV 1995-1-2-Eurocode 5 : Calcul des structures en bois et document d'application nationale – Partie 1-2 : Règles générales – Calcul du comportement au feu.

### 8.2 CLASSEMENTS

#### 8.2.1 Référence des classements

Les présents classements ont été réalisés conformément au paragraphe 7.4.6.2. de la norme NF EN 13501-2.



### 8.2.2 Classements

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

Aucun autre classement n'est autorisé.

Matériau constitutif des poutres et solives	Matériau constitutif du plancher support	Températures de référence (°C)		Durées pour atteindre les températures de référence (min)		Classements REI
		Dans le plénum	Dans les éléments structurels porteurs	Dans le plénum	Dans les éléments structurels porteurs	
Béton armé	Béton cellulaire	600	-	137	-	120
Béton armé	Béton armé	600	-	137	-	120
Acier	Béton cellulaire	530	510	119	118	90
Acier	Béton armé	530	510	119	118	90
Acier	Acier	530	510	119	118	90
Béton armé Acier	Béton à bacs acier collaborants	400	350	87	81	60
Acier Profilé à froid	Béton armé Béton cellulaire Béton à bacs acier collaborants	370	350	77	81	60
Bois	Béton cellulaire	300	-	60	-	60
Bois	Béton armé	300	-	60	-	60
Béton armé	Bois	300	-	60	-	60
Acier	Bois	300	-	60	-	60
Bois	Bois	300	-	60	-	60

## 9. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

### 9.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence, excluant :

- tout contact entre le dessus des dalles et de l'isolation thermique mises en œuvre avec des éléments structurels ou combustibles ;
- la présence d'accessoires reposant ou suspendus sous le plafond suspendu ;
- une hauteur moyenne de plénum inférieure à 300 mm.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

### 9.2 SENS DU FEU

Feu **SOUS** le plafond suspendu.

### 9.3 DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE

#### 9.3.1 Types de constructions support autorisées

Lorsque l'essai de référence est mené sur un plancher standard à solives en acier et couverture en dalles de béton cellulaire, conforme à celui préconisé par le projet de norme pr ENV 13381-1, alors les résultats de l'essai au feu sont applicables à des éléments structuraux horizontaux conformes aux prescriptions suivantes :

- poutres/solives en acier et couverture en dalles de béton cellulaire ;
- poutres/solives en acier et plancher en béton armé traditionnel ;
- poutres/solives et plancher en béton armé traditionnel ;
- poutres/solives en acier et plancher béton à bacs acier collaborants ;
- poutres/solives en bois et plancher en panneaux à base de bois.

#### 9.3.2 Types de béton cellulaire

Conformément au § 15.2. du projet de norme pr ENV 13381-1, les classements de résistance au feu indiqués au § 8.2.2. du présent procès-verbal de classement sont applicables à des éléments structuraux horizontaux mettant en œuvre des planchers en dalles de béton cellulaire et d'épaisseur égale ou supérieure à 100 mm, sous réserve du respect de la condition sur la hauteur du plénum (Voir §9.3.7.).

#### 9.3.3 Types de béton armé

Conformément au § 15.2. du projet de norme pr ENV 13381-1, les classements de résistance au feu indiqués au § 8.2.2. du présent procès-verbal de classement sont applicables à des éléments structuraux horizontaux mettant en œuvre des planchers en béton armé d'épaisseur égale ou supérieure à 60 mm, sous réserve du respect de la condition sur la hauteur du plénum (Voir § 9.3.7.).

#### 9.3.4 Types de poutres / solives acier

Conformément au § 15.3. du projet de norme pr ENV 13381-1, les classements de résistance au feu indiqués au § 8.2.2. du présent procès-verbal de classement sont applicables à des éléments structuraux horizontaux mettant en œuvre des poutres ou solives en acier présentant un facteur de massivité inférieur à 268,7 m<sup>-1</sup>.

#### 9.3.5 Types de planchers mixtes béton à bacs acier collaborants

Conformément au § 15.4. du projet de norme pr ENV 13381-1, les classements de résistance au feu indiqués au § 8.2.2. du présent procès-verbal de classement sont applicables à des éléments structuraux horizontaux mettant en œuvre :

- des poutres ou solives en acier présentant un facteur de massivité inférieur à 268,7 m<sup>-1</sup> ;
- des planchers béton à bacs acier collaborants mettant en œuvre :
  - une épaisseur de béton au-dessus des ondes des bacs acier collaborants supérieure à 60 mm ;
  - un béton de masse volumique supérieure à 2350 kg/m<sup>3</sup> au minimum ;
  - des bacs acier collaborants d'épaisseur supérieure ou égale à 75/100 mm ;

sous réserve du respect de la condition sur la hauteur du plénum (Voir §9.3.7.).

### 9.3.6 Types de structures bois

Conformément au § 15.5. du projet de norme pr ENV 13381-1, les classements de résistance au feu indiqués au § 8.2.2. du présent procès-verbal de classement sont applicables à des éléments structurels horizontaux mettant en œuvre :

- des poutres et solives en bois de section supérieure ou égale à 220 x 75 mm (h x l) ;
- des planchers en panneaux à base de bois, d'épaisseur supérieure ou égale à 21 mm et assemblés par rainures et languettes ou bord à bord sous réserve que toutes les jonctions soient à l'aplomb des axes des solives, entretoises et traverses ;

sous réserve du respect de la condition sur la hauteur du plénum (Voir § 9.3.7.).

### 9.3.7 Hauteur de plénum

Conformément au § 15.6. du projet de norme pr ENV 13381-1, les classements de résistance au feu indiqués au § 8.2.2. du présent procès-verbal de classement sont applicables à des éléments structurels horizontaux protégés par le même plafond suspendu que celui testé mais avec une hauteur de plénum supérieure, soit 300 mm au minimum.

### 9.3.8 Caractéristiques du plafond suspendu

Conformément au § 15.8. du projet de norme pr ENV 13381-1, les classements de résistance au feu indiqués au § 8.2.2. du présent procès-verbal de classement et obtenus à partir du plafond suspendu objet de l'essai de référence n° 03-H-033 ne sont valables que pour tout autre plafond présentant les mêmes caractéristiques, notamment en ce qui concerne celles des ossatures, dalles, plaques, panneaux ou produit projeté : épaisseur et densité.

### 9.3.9 Dimensions des dalles de plafond suspendu

Conformément au § 15.9. du projet de norme pr ENV 13381-1, les classements de résistance au feu indiqués au § 8.2.2. du présent procès-verbal de classement et obtenus à partir du plafond suspendu objet de l'essai de référence n° 03-H-033 ne sont valables que pour des dalles de plafond de dimensions identiques à celles testées lors de l'essai de référence, soit 600 x 600 x 20 mm.

Cependant les classements de résistance au feu obtenus avec les panneaux à bords feuillurés sont transposables à des panneaux de plafond à bords droits, de mêmes dimensions, épaisseurs et qualité, à condition que la largeur d'appui sur l'ossature porteuse soit la même au minimum, soit 9 mm au minimum.

### 9.3.10 Accessoires et équipements

Conformément au § 15.10. du projet de norme pr ENV 13381-1, les classements de résistance au feu indiqués au § 8.2.2. du présent procès-verbal de classement et obtenus sur un plafond testé **SANS** accessoires ou équipements ne sont pas applicables à des plafonds suspendus mettant en œuvre des accessoires et équipements pouvant influencer leurs performances de résistance au feu.

Un essai complémentaire incluant ces accessoires et équipements doit être mené.

### 9.3.11 Jeux entre ossature de plafond et parois environnantes

Conformément au § 15.11. du projet de norme pr ENV 13381-1, les classements de résistance au feu indiqués au § 8.2.2. du présent procès-verbal de classement et obtenu avec un plafond suspendu installé sans jeu entre son ossature et les parois environnantes du montage d'essai sont transposables à des montages in situ où de tels jeux sont mis en œuvre, pourvu qu'ils n'excèdent pas 5 mm.

**10. DUREE DE VALIDITE DES RESULTATS DE L'EVALUATION**

Ce procès-verbal de caractérisation est valable **CINQ ANS** à dater de la délivrance du présent procès-verbal de classement, soit jusqu'au :

**VINGT JANVIER DEUX MILLE DIX**

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par la Station d'Essais du CTICM.

Ce procès-verbal de caractérisation ne représente pas l'approbation de type ou de certification du produit.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 20 janvier 2005.



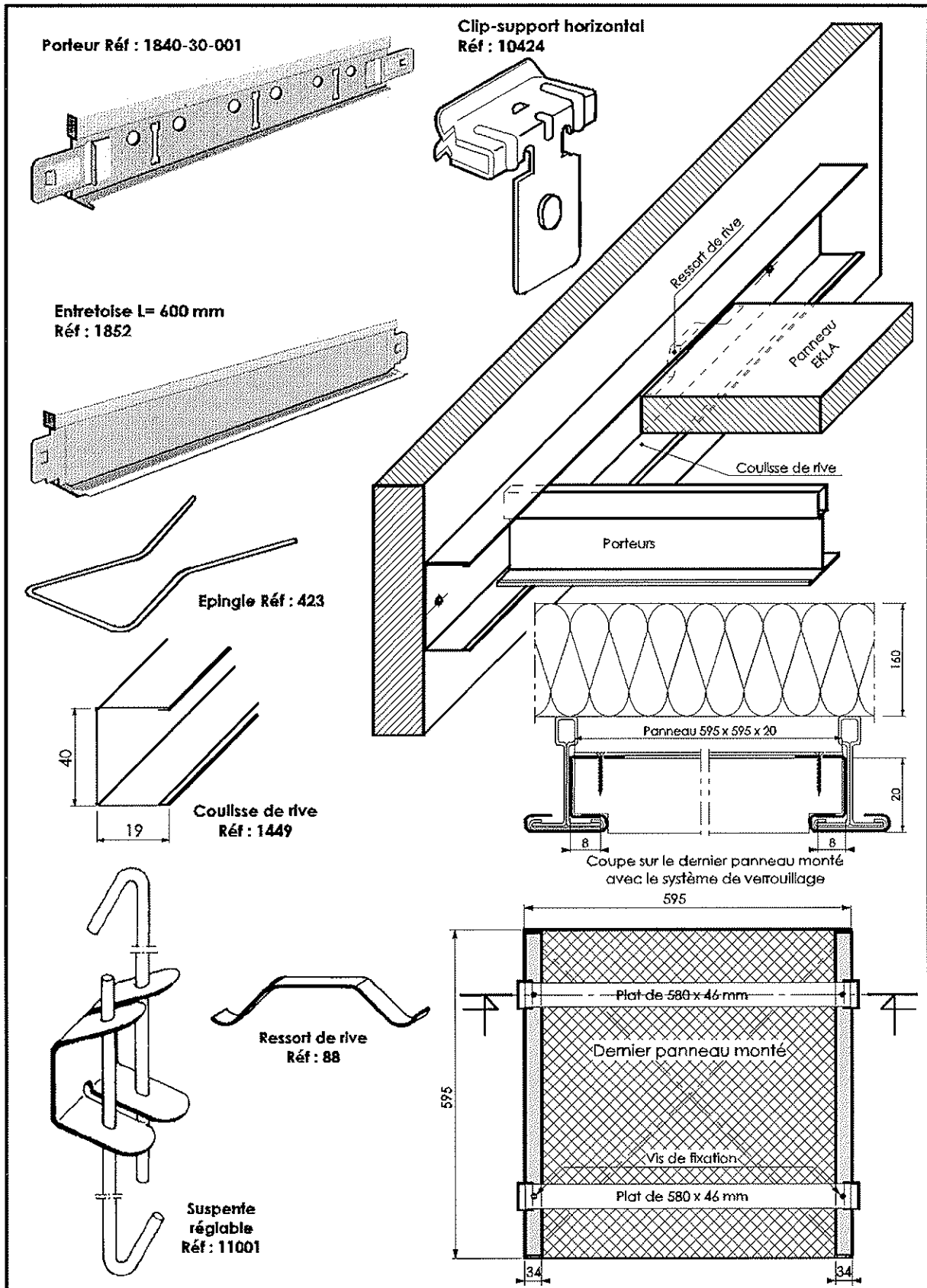
**Alexandre CAPUZZO**

Adjoint au Chef du Service « Essais » par intérim  
Responsable Compartimentage, Calfeutrement  
Et Produits de Protection

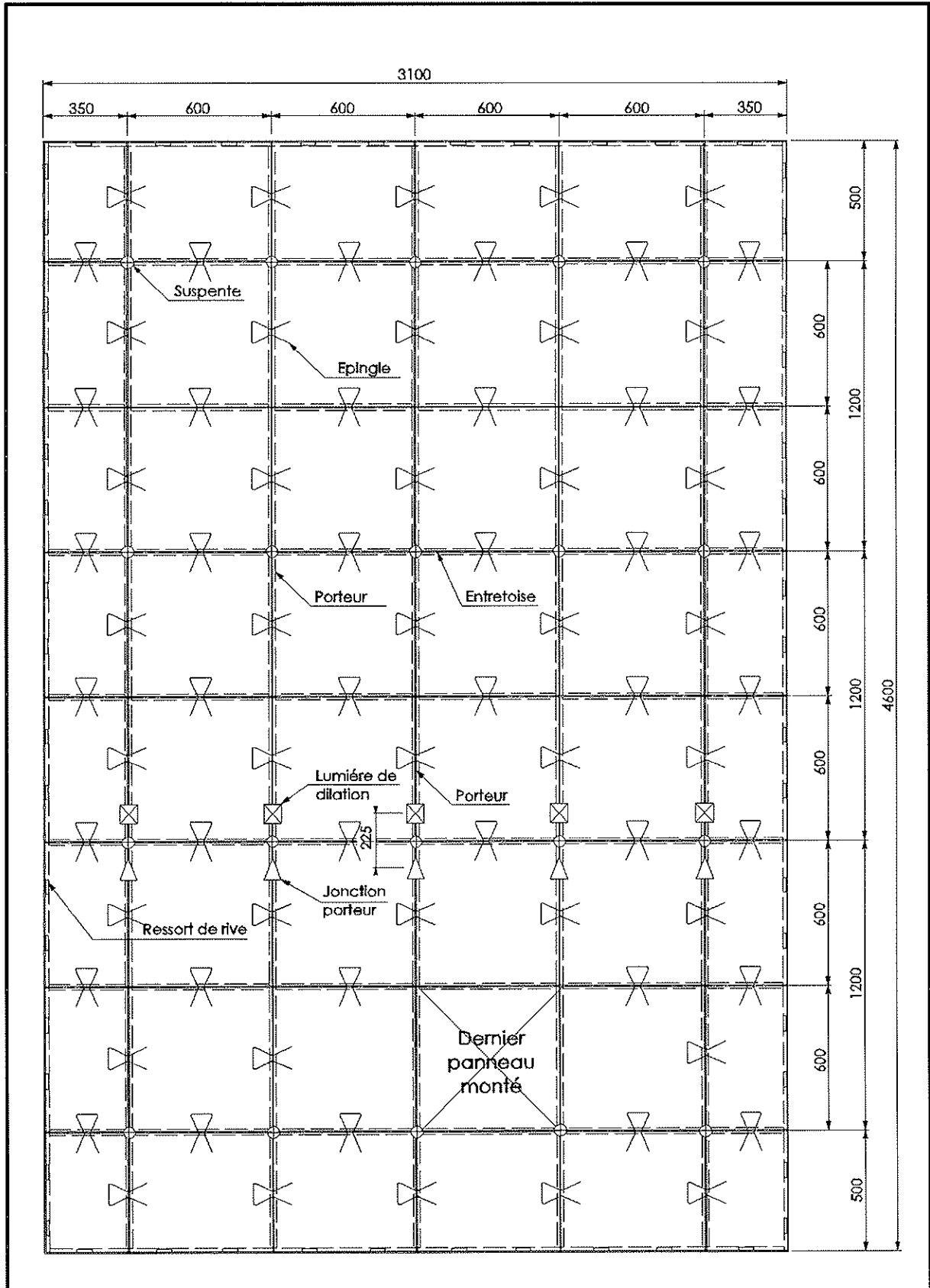


**Hervé LEBORGNE**  
Chef du service Essais

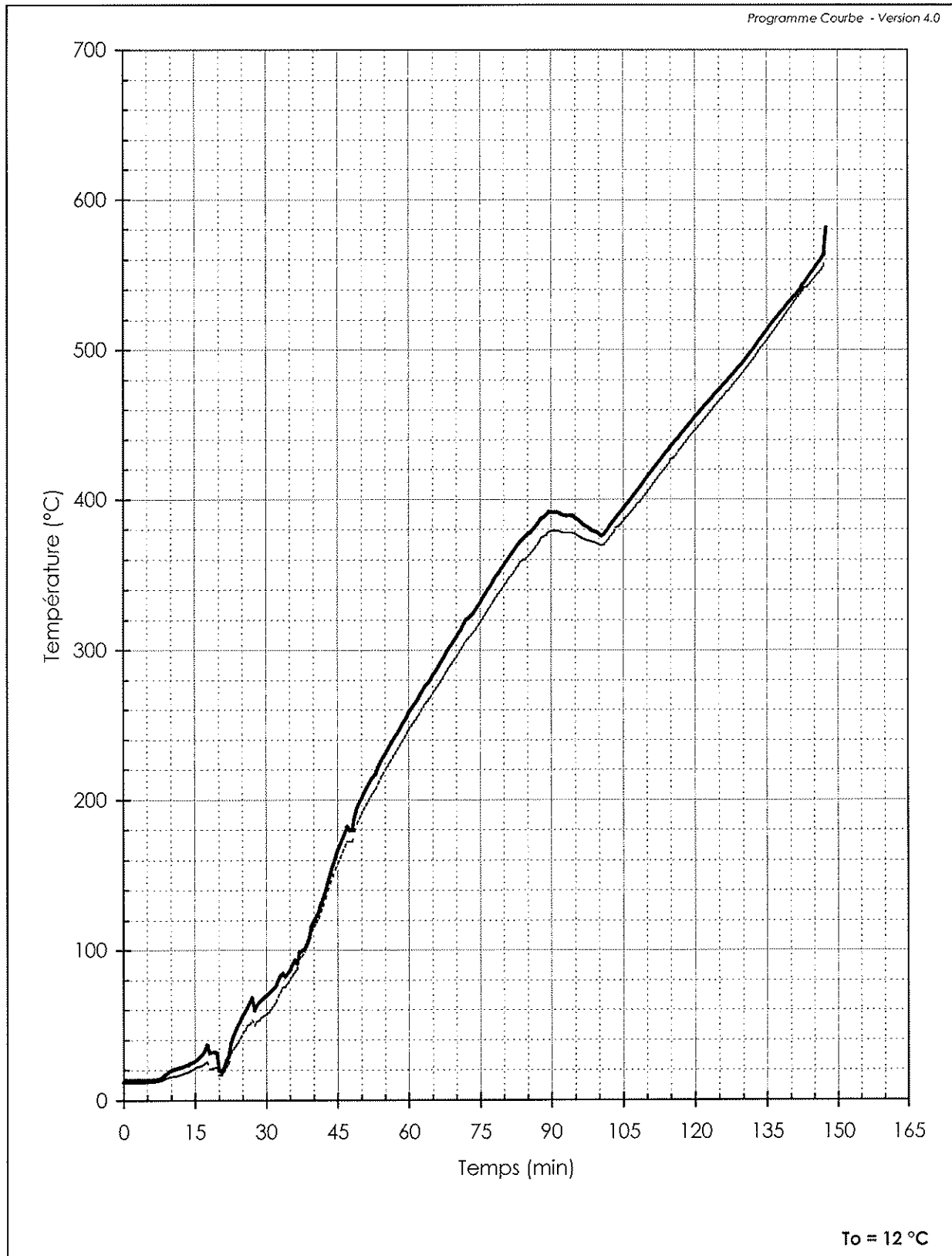
**Annexe 1  
Planche 1**



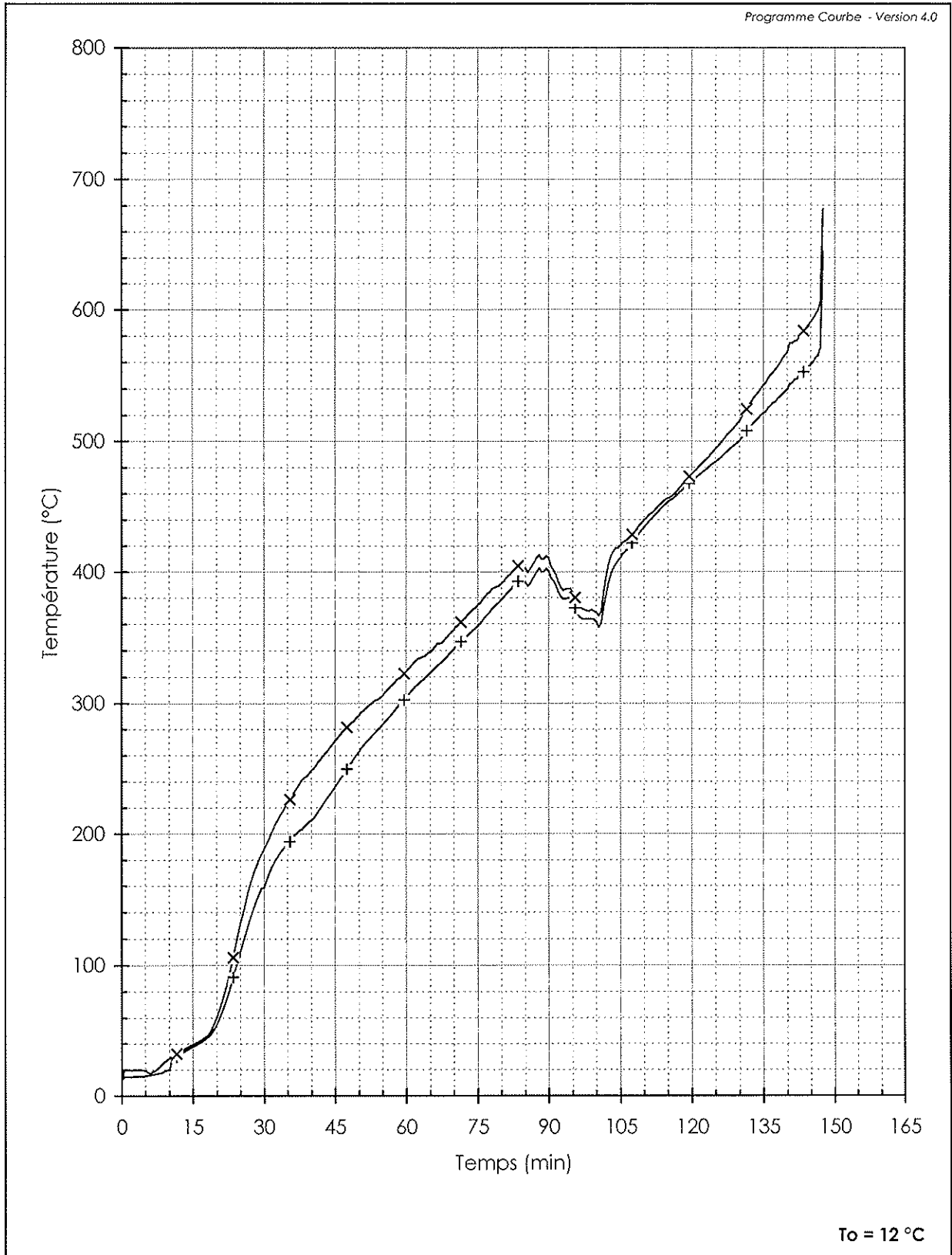
**Annexe 1**  
**Planche 2**



<b>ctiam</b> station d'essais	Titre	<b>ENSEMBLE DU PLAFOND EN VUE DE DESSUS</b>	P.V.	<b>05-A-003</b>
	Demandeur	<b>ROCKFON</b>	Planche	<b>2</b>   GP



<p>----- Moyenne</p> <p>———— Maximum</p>				
	Titre	Températures moyenne et maximale des tôles suspendues à mi-hauteur dans le plénum	P.V.	05-A-003
	Demandeur	ROCKFON	Planche	3   GP



+: Moyenne	X: Maximale		
<b>ctiam</b> station d'essais	Titre <b>Températures ambiantes dans le plénum mesurées par les thermocouples plats</b>	P.V. <b>05-A-003</b>	Demandeur <b>ROCKFON</b>
		Planche <b>4</b>	<b>GP</b>



**RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION***Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur***EXTENSION de CLASSEMENT n° 05/1  
sur le PROCÈS-VERBAL n° 05 - A - 003**

- Procès-verbal  
concernant* : **Un plafond suspendu sous couverture en dalles de béton cellulaire et solives en acier**  
**Panneaux EKLA TEGULAR (ROCKFON) 600 x 600 x 20 mm (a x a x e) à bords feuillurés**  
**Ossature porteuse CHICAGO METALLIC CONTINENTAL**  
**Isolation en laine de roche PLAFOLAINE FEU, e = 160 mm (ROCKFON)**  
**Hauteur de plénum : 300 mm**
- Demandeur* : **ROCKFON SAS**  
**111, rue du Château des Rentiers**  
**F - 75013 PARIS**
- Objet de l'extension* : **Modification de l'épaisseur des dalles de plafond**  
**Modification des décors des dalles de plafond**  
**Modification de la couleur de l'ossature du plafond**  
**Modification de l'épaisseur de l'isolation en laine de roche PLAFOLAINE**
- Durée de validité* : Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence. Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence, soit le : **20 janvier 2010.**  
Passé cette date, elle ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence, délivrée par la Station d'Essais du CTICM.  
Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ce même procès-verbal, sauf mention explicite dans le texte.

**Cette extension de classement comporte 3 pages.**  
**Seule la reproduction intégrale de ce document permet l'exploitation normale des résultats.**

## 1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Les conclusions prononcées dans le procès-verbal de classement n° 05-A-003 peuvent être étendues à des plafonds identiques mais présentant les variations suivantes :

- a) épaisseur des dalles de plafond référencées en b) comprise entre 20 et 40 mm ;
- b) dalles de plafond de couleur ou présentant un décor différents et référencées comme suit :
- ROYAL / ROYAL HIGIENE
  - ROYAL LATERIS / ROYAL LATERIS TEGULAR
  - EKLA / EKLA TEGULAR
  - EKLA EVOLUTION
  - EKLA LATERIS / EKLA LATERIS TEGULAR
  - EKLA RELIEF
  - LUMIA / LUMIA TEGULAR
  - COLORAL / COLORAL ACIER
  - OPAL
  - ALUPAL
  - PARAL / TEXAL / TEXAL PLUS
  - ANDALOU / MARBRE / GRANITO
  - TOUNDRA
  - KRIOS
  - CINEFON
  - SPORTFON
  - MEDICA / MEDICA PLUS / MEDICA ULTRA
  - ERASMUS
- c) ossatures de plafond identiques à celles testées mais de toute autre couleur que blanche ;
- d) isolation du plénum par panneaux de laine de roche PLAFOLAINE FEU, d'épaisseur comprise entre 100 et 160 mm.

## 2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Ces modifications sont identiques à celles admises pour le plafond objet de l'essai de référence n° 03-H-033 sur la base duquel a été délivré le procès-verbal n° 05-A-003.

## 3. CONDITIONS A RESPECTER

Elles sont celles du procès-verbal de référence n° 05-A-003.

#### 4. CONCLUSIONS

Elles restent inchangées.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 4 novembre 2005



**Simon BERRINI**  
Ingénieur Chargé d'Essais



**Hervé LEBORGNE**  
Responsable de la Section "Essais spéciaux"